



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Extrait des délibérations de la séance du 26 juin 2024

PÉTITIONNAIRE : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets (SICOVAD)
LOCALISATION : Département des Vosges
RELATIVE AU : demande de dérogation relative à la fréquence minimale de collecte des ordures ménagères résiduelles
RAPPORTEUR : Bureau de l'environnement – Préfecture des Vosges

Le projet présenté et les débats :

M. THIEBAUT, représentant le bureau de l'environnement de la préfecture des Vosges, présente le dossier de demande de dérogation temporaire relative à la fréquence minimale de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) sollicitée par le SICOVAD.

M. THIEBAUT indique que ce type de dossier a déjà été présenté par 3 communautés de communes (CC Mirecourt-Dompaire, CC de la Région de Rambervillers et CC des Ballons des Hautes Vosges) et rappelle la réglementation relative aux cycles de collecte des ordures ménagères. Il explique que le SICOVAD est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets et intervient actuellement sur un territoire composé de la Communauté d'agglomération d'Épinal (CAE), de la CC de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM), la CC Bruyères Vallons des Vosges (CCBVV) et la CC de la région de Rambervillers (2C2R).

Il précise qu'avec les moyens déployés, notamment avec la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT), l'installation des points d'apport volontaire (PAV), l'optimisation des déchetteries et l'aménagement de plateformes de compostage pour les biodéchets, les pratiques et comportements des usagers ont fortement évolué. Suite à tous ces dispositifs, les services du SICOVAD ont constaté un tassement notable et continu de la production des OMR avec une baisse de 11 % en 5 ans.

M. THIEBAUT explique que le SICOVAD souhaite réorganiser la collecte des OMR comportant des éléments fermentescibles à un rythme d'une semaine sur deux, alors que la réglementation fixe la fréquence minimum à un ramassage par semaine pour les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants.

31 communes sont concernées par cette demande de dérogation (19 communes de la CAE, 7 de la CCPVM et 5 de la CCBVV), soit 113 135 habitants au total. Les communes concernées par la demande de dérogation figurent en annexe 1 du présent compte-rendu.

Il précise que le syndicat s'est engagée en 2023 dans le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Cette demande de dérogation a reçu un avis favorable de l'Agence Régionale de Santé (ARS), et les services de l'Unité Départementale DREAL des Vosges n'ont pas émis de remarque particulière.

M. THIEBAUT continue la présentation en précisant que cette réorganisation a fait l'objet d'une communication aux élus et habitants et qu'elle permettra d'obtenir une réduction des coûts de collecte et de l'empreinte carbone.

Il ajoute que des mesures spécifiques sont envisagées pour garantir propreté et salubrité publique et répondre aux enjeux d'évacuations régulières de déchets produits par de gros producteurs d'OMR et de déchets fermentescibles, sur le territoire. Certains points spécifiques figurent en annexe 2 du présent compte-rendu.

M. THIEBAUT conclut l'exposé du dossier en indiquant que sur le projet présenté, des points de vigilance ont été émis par l'ARS (mise en place d'un suivi et d'un enregistrement des éventuelles réclamations des usagers, maintien de la collecte hebdomadaire pour les structures importantes). En cas de nuisances importantes constatées, la préfète peut revenir sur l'arrêté de dérogation, la transmission d'un bilan annuel est obligatoire, l'autorisation est donnée pour une période de 6 ans maximum.

Entrée du pétitionnaire :

Monsieur PERCHERON, secrétaire général, accueille Messieurs Philippe CLAUDON, président du SICOVAD, Maxime DUFOUR, directeur et M. Christophe CARU, directeur technique.

M. CLAUDON explique le fonctionnement de la collecte des déchets ménagers et fait le constat que suite à la diminution importante des OMR, les conteneurs à déchets ne sont pas présentés toutes les semaines et que lorsqu'ils sont présentés, ils ne sont remplis qu'à un tiers. Il ajoute que cette dérogation permettra d'obtenir une réduction des coûts de collecte et également de carburant, car les camions sont très consommateurs de gazole. Les sacs « jaunes » seront toujours collectés toutes les semaines.

Il indique que toute cette réorganisation résulte de 18 mois de travail et qu'une collecte sera maintenue toutes les semaines pour certains secteurs gros producteurs d'OMR (EHPAD, établissements scolaires, etc....).

M. DUBOIS, demande si les établissements comme les campings, seront informés en amont, de cette nouvelle organisation.

M. CLAUDON répond que des courriers d'information ont été envoyés à toutes les communes et que pour les campings le ramassage des OMR variera en fonction des saisons.

Les membres du conseil n'ayant plus de questions à poser aux membres du SICOVAD, ils quittent la séance.

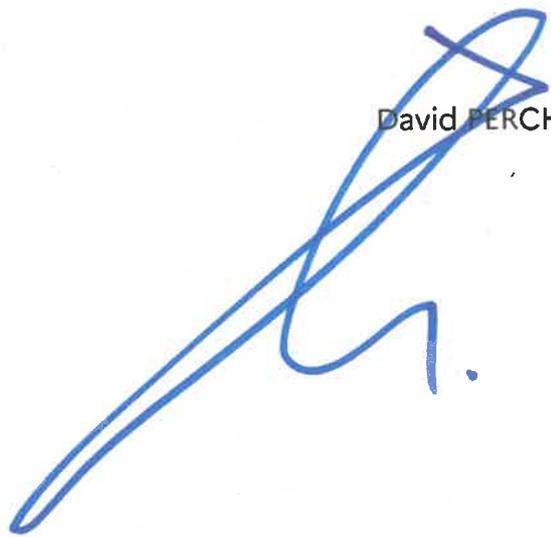
Vote :

Cette affaire ne soulevant plus de questions ni de remarques, il est procédé au vote.

Les membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émettent un avis favorable à l'unanimité au projet d'arrêté présenté.

Le président,

David PERCHERON

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a smaller 'P' and a period.

ANNEXE 1

Arches	1 672	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine d'Archettes
Archettes	1 127	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine d'Arches
Chantraine	3 270	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine d'Einval et celle des Forges
Charmes	4 609	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Châtel-sur-Moselle	1 774	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Nomexy
Chavelot	1 403	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Thaon-Les-Vosges
Damieulles	1 396	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine d'Uxegney
Dinozé	658	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine d'Épinal
Épinal	33 633	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Essegney	751	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Charmes
Golbey	8 967	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Ignéy	1 166	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Thaon-Les-Vosges
Les Forges	1 859	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Chantraine
Nomexy	1 972	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Charmes
Sarichey	980	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Les Forges
Thaon-Les-vosges	7 553	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Uxegney	2 321	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Vincéy	2 150	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Xerigny	2 627	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Éloyes	3 157	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Le Val d'Ajol	8 956	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Piombières-les-Bains	1 604	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine du Val d'Ajol
Remiremont	7 672	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Saint-Amand	2 203	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Saint-Étienne-les-Remiremont	3 483	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Saint-Nabord	1 246	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Bruyères	3 021	OUI	Ville de plus de 2 000 habitants
Champ-le-Duc	515	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Bruyères
Chéménénil	1 267	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Dacelles
Dacelles	883	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Chéménénil
Laval-sur-Vologne	642	OUI	Zone agglomérée avec la commune voisine de Bruyères

ANNEXE 2

POINTS SPECIFIQUES

Communauté d'agglomération d'Épinal :

Chantraine

Maintien d'une collecte deux fois par semaine du Groupe ELLEN (Impasse Payonne), représentant une centaine de logements collectifs.

Charmes

Maintien d'une collecte hebdomadaire sur l'hypercentre de la commune et de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine : collège, EHPAD, HLM Vosgelis...

Châtel-sur-Moselle

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine : collège, HLM Vosgelis...

Épinal

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine : écoles, services du Conseil départemental, quartier de la Baydenotte, lycées, HLM Vosgelis, EHPAD, collèges, maison d'arrêt, équipements culturels et sportifs (patinoire, cinéma...), aire d'Ambrail, grandes surfaces, ZAC...

Maintien d'une collecte hebdomadaire sur le centre de la commune et de 4 collectes par semaine sur l'hypercentre (rive gauche), dans l'attente du déploiement de la collecte en apport volontaire.

Golbey

Maintien d'une collecte hebdomadaire sur l'hypercentre de la commune et de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine : HLM Vosgelis, SDIS, quelques points fixes...

Nomexy

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine (HLM Vosgelis).

ANNEXE 2

POINTS SPECIFIQUES

Sanchev

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois par semaine (camping).

Thaon-les-Vosgès

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine : aire d'accueil des gens du voyage, aire de camping-cars, collèges, lycée, grands collectifs du quartier de l'Europe...

Maintien d'une collecte hebdomadaire sur l'hypercentre de la commune.

Vincey

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois par semaine (logements collectifs).

Xertigny

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine : EHPAD, grande surface, HLM Vosgelis, collège...

Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales :

Éloyes

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine (exemple : EHPAD).

Le Val-d'Ajol

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine : HLM Vosgeslis, supermarché, EHPAD...

Plombières-les-Bains

Maintien d'une collecte saisonnière sur l'hypercentre de la commune pour absorber les surplus liés à l'accueil des curistes, les touristes ainsi que le Marché de Noël.

Remiremont

Maintien d'une collecte hebdomadaire sur l'hypercentre de la commune et sur certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine : EHPAD, HLM Vosgelis, résidences, éco-quartier, collège, CFA, Centre des Congrès...

Saint-Étienne-lès-Remiremont

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine : HLM Vosgelis, escadron de gendarmerie, EHPAD...

ANNEXE 2

POINTS SPECIFIQUES

Saint-Nabord

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois par semaine (lycée).

Communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges :

Bruyères

Maintien d'une collecte hebdomadaire sur l'hypercentre de la commune et de la collecte de certains gros producteurs en collecte une fois ou deux par semaine : EHPAD, HLM Vosgelis, lycée, collège...

Cheniménil

Maintien de la collecte de certains gros producteurs en collecte deux fois par semaine (EHPAD).
